

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-1256/SG/AI portant interdiction de séjour

n° 73-1256/SG/AI

Ministère
MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
20 août 1973

Numéro JO
n° 17 du 10/09/1973

Date du numéro
10 septembre 1973

TEXTE INTÉGRAL

Le séjour dans le District de Djibouti et les cercles de Tadjourah et d'Obock est interdit pendant cinq ans à Souleiman in Bachir Guireh, né vers 1940 à Ali-Sabieh, condamné le février 1971 par la Cour d'appel de Djibouti, à trois ans de prison et Cinq ans d'interdiction de séjour, pour vol, écroué le septembre 1970, libéré le 10 août 1973 en vertu de la réception de la remise de peine.